

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 3 avril 2026

Délibération N° 03/04/2026

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 20 mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Nicolas KUSMIEREK, Nathalie CARTIGNY, Philippe MERCIER, Thomas JACQUEMONT, Angélique DELMEIREN-AZZAZ, Bénédicte BOURDON, Christophe COUPARD, Sandrine NOWAK, Jean-Christophe CAMBIER, Lise-Marie MARTEL, Hélène DUBOIS, Cécile CARLIER, Alain STEUX, Patricia JOVENIN, Aurélie LITTAYE, David MALFAIT, Cédric PRUVOST, Stéphanie BROCHART, Amélie-Dorothee CIAN, Laura OLENDER, Maxime BONNIERE, Guillaume MAUDUIT, Fontana PAOLO, Natacha DEQUEANT

Étaient absents excusés :

Mme Béatrice WOZNIAK qui a donné procuration à M. Thomas Jacquemont  
M. Baptiste DESCLOQUEMANT qui a donné procuration à M. Cédric Pruvost

Était absent :

M. Philippe Mercier est élu Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Aux termes de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de chaque séance du Conseil Municipal est arrêté au commencement de la séance suivante.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adopter le procès-verbal de la séance du 9 février 2026, ci-annexé. »

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELLE  
Maire,



**PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 9 février 2026**



L'an deux mille vingt-six, le 9 février à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE, Maire, en suite de convocation en date du 3 février 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Pierre-Marie SOUILLARD, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS  
M. Serge BRUNEAU  
M. Thierry PLOUVIEZ  
Mme Maggy JANSOONE

Était absent :

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

-----  
**Monsieur le Maire** : « Je vais procéder à l'appel Monsieur Christophe LOURME, Madame Laurence FACHAUX-CAVROS, Monsieur Fabrice CAPRON, Madame Béatrice WOZNIAK, Monsieur Nicolas KUSMIEREK, Madame Lise-Marie MARTEL, Monsieur Philippe MERCIER, Madame Karine GOUBE est excusée et donne procuration à Madame Fachaux-Cavros, Monsieur Pierre-Marie SOUILLARD, Madame Nathalie CARTIGNY, Monsieur Frédéric HOUPLAIN, Monsieur Marc LABUR, Madame Fatima ATTINI, Monsieur Serge BRUNEAU est excusé, Monsieur Alain STEUX, Madame Fabienne CAMUS, Monsieur Thierry PLOUVIEZ est excusé, Madame Sandrine NOWAK, Monsieur Christophe COUPARD, Monsieur Jean-Fabrice PINGUIN, Madame Florence CAUDRON, Madame Corinne MERCIER, Madame Aurélie LITTAYE, Madame Angélique DELMEIREN, Monsieur Jean-Christophe CAMBIER, Madame JANSOONE est excusée, Monsieur Lucas CHASSAGNE, Madame Laura OLENDER.»

Le quorum (plus de la moitié des membres du CM) étant atteint, la séance est ouverte.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Philippe MERCIER ayant été désigné pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Le conseil municipal a ensuite été invité à prendre connaissance des décisions prises du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 19 janvier 2026. Pas d'observation.

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents à la séance du 15 décembre 2025, le Conseil Municipal a validé le procès-verbal correspondant. C'est OK. Pas d'observation.

#### 1- Délibérations « Finances et Marchés Publics ».

1.1 Débat d'Orientation Budgétaire

1.2 Admission en non-valeur créances inférieures à 100 euros

1.3 Admission en non-valeur créances supérieures à 100 euros

1.4 Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des Télécoms dénommée « CANUT »

#### 2- Délibérations « Travaux, Urbanisme et Services Techniques »

2-1 Val de Scarpe 2 - Rue des Rosati (prolongée). Déclassement du domaine public routier de deux parcelles communales incluses dans l'emprise nécessaire au projet immobilier de la société LIDL

2.2 Val de Scarpe 2 – Rue des Rosati (prolongée). Cession de terrains communaux à la société LIDL

2.3 Cession d'un terrain communal situé rue de l'Authie à Saint-Laurent-Blangy. Substitution de l'acquéreur Société SCI 2S en lieu et place de M. Meneghetti Vincent

2-4 Emplacements commerciaux saison estivale

#### 3- Délibérations « Personnel »

3.1 Avenant tarifaire au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG62 pour l'année 2026

3.2 Création de postes

#### 4- Questions diverses

##### 1-1 Débat d'Orientation Budgétaire.

**M. le Maire :** « Donc c'est une soirée Fabrice Capron, nous allons examiner le débat d'orientation budgétaire et donc vous avez tous reçu le document, vous avez remarqué la différence c'est que

s'agissant des éléments financiers, ils sont adressés désormais 12 jours avant c'est-à-dire qu'une convocation c'est 5 jours avant pour les documents mais quand c'est financier c'est 12 jours avant, Fabrice je te donne la parole.

**M. Fabrice Capron :** Merci Monsieur le Maire, on va d'abord commencer par le contexte national assez rapidement mais juste pour refixer un peu le cadre dans lequel nous évoluons donc au niveau du chômage on est sur un taux national de 7,7% avec un chiffre supérieur au niveau du Pas-de-Calais 8,6 étant précisé que sur le territoire je pense qu'on a un taux à peu près de 5,9 de mémoire qu'on a sur le territoire notamment de la communauté urbaine un taux d'emploi assez important. Croissance qui reste quand même assez morne donc 1 % en 2024, 0,4 en 2025 et 0,8 en 2026, une inflation à 2% en 2024, 0,8 en 2025, 1,3 en 2026 sachant en fait que tous ces éléments-là peuvent paraître un peu lointain mais vous verrez par la suite que cela a nécessairement des impacts sur les finances de la commune et tout du moins sur les collectivités locales de manière générale avec un déficit en 2025 de 130 milliards d'euros et en 2026 une projection enfin ce qui est prévu dans le projet de loi de finances à 124 milliards d'euros et une dette qui ne cesse d'augmenter puisqu'on était à 3303 milliards en 2024 et nous sommes arrivés à 3345 milliards en 2025. Alors je vous parlais des mesures prises dans le cadre de la loi de finances pour 2026 étant précisé qu'elle vient d'être votée donc il y a un passage au niveau du Conseil constitutionnel en tout cas ce qui concerne les collectivités locales, il n'y a pas énormément de mesures sachant que les principales mesures sont au niveau de la dotation globale de fonctionnement même s'il y a à peu près un maintien du même niveau de financement et vous n'êtes pas sans savoir que la commune de Saint-Laurent n'a plus de dotation globale de fonctionnement donc c'est un non sujet pour nous. Par contre, on vous avait expliqué en 2025 le DILICO c'est-à-dire qu'il y avait un montant qui était retenu compte tenu de notre potentiel fiscal, il y a certaines communes qui étaient dans l'obligation de participer à l'effort de restriction de ce déficit donc on a à ce titre eu un prélèvement de 10 000 € alors ça paraît peu certes ça l'est par rapport au budget qu'on a d'un point de vue global mais il était question que dans les 3 ans finalement ces montants pouvaient être reversés aux communes. Là il y a un dispositif dans le cadre de la loi de finances pour 2026 qui conditionne le reversement au fait que les dépenses ne soient pas supérieures à la croissance du PIB donc à peu près 1 % donc là ça va être compliqué quand même pour récupérer le DILICO donc c'est 10 000 € pour nous mais il faut voir que les collectivités locales je pense là à Arras etc qui ont eu des montants quand même assez conséquents. Lorsque le dispositif a été mis en œuvre il n'était pas nécessairement prévu de mettre de conditions pour le reversement mais bon là ça les conditions sont assez restrictives. Par contre, pour 2026 à priori la commune ne serait pas concernée par un second prélèvement. Il y a une économie qui est faite à hauteur d'un milliard 7 au niveau des EPCI donc pour rappel c'est les structures intercommunales notamment comme la CUA donc c'est un montant assez conséquent alors certes vous allez entendre, on entend déjà que le gouvernement ne touche pas aux collectivités locales mais à travers cette diminution des subventionnements des EPCI on risque d'être impacté à un moment ou un autre alors peut-être pas directement en 2026 compte tenu de la santé financière de la CUA mais si c'est un chemin qui est prorogé durant plusieurs années il y a fort à parier je pense notamment à tout ce qui est aides dans les investissements fonds de concours etc les subventionnements ça pourrait à terme j'insiste bien sur le conditionnel, je ne dis pas ce soir que la CUA ne financera pas mais en tout cas si cela venait à prendre cette option-là de façon pérenne il pourrait y avoir une diminution des subventionnements et des accompagnements des communes. Et enfin donc il y a la valeur locative qui va évoluer de 0,8 % donc la valeur locative c'est ce qui sert à calculer la taxe foncière notamment puisqu'il n'y a plus de taxe d'habitation donc là l'augmentation est plutôt minime puisque l'on a connu des revalorisations à plus de 5 % cela suit de toute façon la tendance inflationniste là on a une inflation qui est parfaitement maîtrisée je vous ai parlé d'une projection à 1,3 % mais bon j'entendais encore ce week-end ou à priori on serait quasiment sur une inflation plus proche des 0 %. Donc valeur locative cela veut dire que même si nous on décide de ne pas augmenter les impôts locaux au niveau de la taxe foncière

mécaniquement le fait de revaloriser cette assiette de 0,8% ça va augmenter les impôts pour nos administrés. En termes de priorité donc là on reste sur les priorités que sont l'optimisation et maîtrise des dépenses de fonctionnement je crois je ne vais pas vous refaire le détail de pourquoi on fait cette optimisation et cette maîtrise sachant que tout ce qu'on économise c'est ce qui va nous permettre de réinjecter dans nos investissements maintenir l'attractivité. Jusqu'à maintenant cela a plutôt bien fonctionné donc c'est vraiment quelque chose qu'il faut maintenir. Un investissement aussi dans tout ce qui est technologie basse consommation énergétique ou renouvelable, on a travaillé durant les années-là plutôt sur les usages on a eu beaucoup d'études aussi de faites autour de cela. Donc là aujourd'hui on le verra après avec l'investissement on est en cours d'élaboration du plan pluriannuel d'investissement et qui prend en compte justement je dirais que l'on est un peu plus sur les solutions techniques pour lier aux transitions énergétiques basse consommation donc voilà enfin vous verrez il n'y a pas mal de projets à terme et qui vous sont présentés au moment opportun. La stabilité des taux d'imposition et la continuité du projet de centre multiculturel donc ça c'est quelque chose qui va nous amener sur plusieurs années donc voilà c'est une orientation qui sera qui va perdurer. Je profite de ce rapport d'orientation budgétaire également pour rappeler les conclusions de l'audit de la cour régionale des comptes puisqu'elle a procédé à un audit de nos finances sur la période 2014 à 2024 pardon on a des conclusions très flatteuses ils ont dû beaucoup beaucoup beaucoup creuser pour nous faire quelques recommandations qui sont plutôt des recommandations de forme alors par exemple il y a au niveau là du formalisme du ROB on avait des choses à rajouter donc on a déjà fait l'an dernier il y avait quelques affichages et puis voilà au niveau du site internet mais en tout cas d'un point de vue gestion financière etc il n'y a aucun signalement. Je vous fais juste lecture de la conclusion là c'est brève mais je pense que voilà ça me permettra aussi de vous en donner les clés de lecture donc entre 2019 et 2024 la collectivité a consolidé sa situation financière et à accumuler des réserves ce qui la met en mesure de réaliser son programme d'investissement ça clairement quand je vous parlais d'objectifs de maîtrise de dépenses publiques au niveau du fonctionnement c'est clairement ce que nous indique aujourd'hui la chambre régionale des comptes c'est que d'avoir fait cet effort-là d'avoir optimisé la dépense nous permet de dégager une capacité d'autofinancement qu'on peut réinjecter dans les investissements sans avoir recours à l'emprunt. Le dynamisme des produits de gestion a été soutenu par les importants transferts de fiscalité provenant de l'intercommunalité tandis que les charges gestion apparaissent maîtrisées malgré le contexte inflationniste alors la fiscalité provenant de l'intercommunalité mais il y a une page dédiée mais vous verrez qu'on est effectivement, on a une fiscalité qui provient quasiment majoritairement même pardon du côté de la communauté urbaine d'Arras et notamment à travers l'allocation de compensation. Et enfin donc la commune s'est assurée du caractère soutenable de sa trajectoire financière en renforçant sa capacité d'autofinancement et en limitant son niveau d'endettement afin d'assurer le financement de ses dépenses d'investissement elle pourra outre l'emprunt s'appuyer sur les disponibilités que lui offre son fonds de roulement. On a un endettement qui est très très supportable on l'évoquera après vous avez pu voir que l'on est sur une courbe fortement décroissante à compter de 2027 on va avoir vraiment une diminution de la dette qui est très significative et puis ils évoquent le fonds de roulement donc là on est plus sur la trésorerie. On a une trésorerie qui est très confortable voir parfois un peu trop. Donc là, il y aura certainement quelque chose à faire pour optimiser aussi cette gestion de trésorerie et éventuellement reverser une partie de la trésorerie sur les investissements. Ce qui fait qu'en plus de tout ce qui est la marge qu'on pourra dégager ça permettrait aussi de ne pas avoir recours à l'emprunt de façon trop significative. Sachant que le recours à l'emprunt n'est pas non plus une maladie honteuse lorsqu'on investit pour amener de la plus-value dans la commune c'est évident et c'est même je dirais plutôt être bon gestionnaire de passer par l'emprunt là donc aujourd'hui les feux sont au vert. Voilà pour le rapport de la cour des comptes. Alors s'agissant des dépenses de fonctionnement 2025, vous voyez que les 2 parties les plus importantes sont les charges à caractère général avec une augmentation par rapport à 2024 mais qui s'explique par une augmentation des travaux en régie, une augmentation aussi des interventions sur les bâtiments par entreprise pour la préservation de notre patrimoine donc

cela se maintient clairement aujourd'hui ça peut paraître important c'est important mais ne pas maintenir son patrimoine c'est aussi à un moment donné être confronté à une réflexion à une démolition enfin ça coûte beaucoup plus cher, on est toujours dans la prévention c'est toujours préférable. Et enfin donc le marché de Noël également avec une formule de 4 jours de fête. Pour rappel on a redonné une dynamique autour de la fête communale en passant à 4 jours avec une multitude de prestations, propositions, de spectacles etc. Voilà c'est un choix qui a été fait donc ça coûte un peu c'est logique. Donc les charges à caractère général on a 28,5 % du montant total des dépenses. Alors après on a les charges du personnel on est à 63 % le taux reste identique parce qu'on a une légère augmentation aussi de nos dépenses donc comme c'est un ratio forcément, il est équivalent. Ce qui explique essentiellement cette charge du personnel, on en avait parlé mais vous verrez que ça va se reproduire en 2026/2027 jusqu'en 2028, c'est l'augmentation toute cotisation qui est la conséquence directe de la réforme des retraites et on a aussi une utilisation plus importante des contractuels mais aussi dans un souci d'encadrement et je dirais de bons services notamment sur les centres de loisirs et autres dispositifs pour l'encadrement des enfants. Pour les autres dépenses donc on a les charges de gestion courante donc là on est sur tout ce qui est recours, les aides aux associations etc. Les charges financières donc là vous voyez cela représente 0,4 % 28 000 €. Voilà ce qu'il faut retenir sur les dépenses de fonctionnement sur les perspectives 2026 donc là je vais vous épargner les chiffres mais ce qu'il faut retenir c'est qu'on va avoir une augmentation du prix des assurances, il y a d'ailleurs une délibération pour le personnel mais aujourd'hui il y a c'est un vrai sujet l'assurance c'est que les assurances sont de plus en plus frileuses pour assurer les collectivités compte tenu de la sinistralité. On entend beaucoup aussi de dégâts par rapport à enfin les événements climatiques etc c'est une réalité et aujourd'hui donc les assurances ont vraiment beaucoup de difficultés à prendre en compte et à prendre en charge ces aléas climatiques et donc forcément ce sera les usagers, les collectivités qui devront payer donc les assurances, il y a je pense que dans les années à venir, il y aura un enjeu quand même assez important autour de cela. Et ensuite la pérennisation de la fête communale et du marché de Noël dans la nouvelle version qui a beaucoup plu. Un projet en inter coopération avec Saint-Nicolas donc là on est autour de la convention qui a été signée l'an dernier avec la commune de Saint-Nicolas et notamment pour faire un lieu de vie autour du centre social Chanteclair. Le prix des repas de la crèche et cantine qui augmente. Et un projet autour de la parentalité donc là on était plutôt sur les charges à caractère général donc on est vraiment sur le quotidien et sur les prestations que la commune peut servir aux administrés. Les charges du personnel donc on a la provision pour le compte épargne-temps donc là c'est un petit rappel qu'on a eu dans le cadre je crois que c'était dans le rapport de la cour des comptes donc il faut provisionner en fait le maximum, il faut considérer que tous nos collaborateurs qui ont droit à valider leur compte épargne temps le font donc voilà à chaque fois on est sur une provision maximale. On a aussi une augmentation de la part patronale cotisation vieillesse qui passe de 34,65 % à 37,65 % vous voyez on a 3 % d'augmentation et il y a une prévision à 43,65 pour 2028 donc on aura pris à peu près 13 % d'augmentation de cette cotisation depuis la réforme des retraites. Ensuite on a l'avancement des échelons et voilà ce sont les carrières individuelles donc l'ancienneté et puis aussi les éventuelles promotions. Et on a aussi 2026 est une année électorale donc c'est la démocratie à un coût et donc voilà en 2026 il y aura ce coût à supporter dans le cadre de l'organisation de ces élections. Pour les autres charges de gestion courante on est sur une augmentation de la subvention CCAS il y a une sollicitation de plus en plus prégnante au niveau du CCAS donc il faut pouvoir y répondre. Et puis aussi au niveau de la projection des instructions d'urbanisme à la CUA puisque pour rappel on a mutualisé ce process avec la communauté urbaine d'Arras mais en contrepartie on paye en fonction du nombre d'actes réalisés par la communauté urbaine d'Arras. Sur les charges financières donc là on a vraiment une diminution significative mais c'est ce que je vous expliquais puisque notre endettement diminue de façon continue et de façon très sensible et on a des charges exceptionnelles atténuation de produits voilà c'est anecdotique. Sur la recette donc là c'est plutôt ce qui est la source des différents postes donc on est sur les concessions funéraires par exemple pour tout ce qui est produit des services du

domaine, occupation domaine public etc. Donc là c'est tout ce qui le paiement des services dès lors que ça passe par une tarification. Ensuite on a sur les impôts et taxes diverses donc là on a une légère augmentation du fonds de péréquation sur les contributions directes donc on est donc là sur le prélèvement de la taxe foncière et sur la compensation également de la taxe d'habitation par l'état donc on est à hauteur de 2 600 000 €. Ensuite on a les participations des financeurs pour tout ce qui est l'accueil des enfants, les médiathèques etc donc là on a un montant total 372 850 €. Dotation de solidarité rurale cela ne bouge pas c'est 90 000. Après on a l'allocation de compensation donc là on est sur la communauté urbaine d'Arras idem pour la dotation de solidarité communautaire avec une quand même une augmentation assez sensible par rapport à 2025 et qui s'explique notamment par la prise en compte du critère logement social au niveau de l'attribution. Donc comme on a un taux de logements sociaux sur la commune très important ils ont équilibré, ils ont surtout mis de l'équité non plus de l'égalité. Autre point de vue gestion courante donc là c'est la révision des loyers, vente d'un bien auparavant loué ensuite on a tout ce qui est assurance statutaire atténuation de charges mais là vous verrez on a une délibération sur le sujet. Donc voilà ce qu'il faut retenir pour les recettes de 2026. Ce n'est pas marqué dans le marbre, les services y travaillent en fonction des priorités, des stratégies mises en œuvre donc mais voilà grosso modo les équilibres sont là c'est ce qui sera on sera à peu près sur cette marge là pour le prochain budget primitif. Je vous parlais par exemple du formalisme au niveau du rapport d'orientation budgétaire issu du rapport de la cour des comptes cela en fait partie les flux financiers avec la CUA ils estimaient que la CUA étant un financeur important et quasiment majoritaire au niveau de la commune il est important de pouvoir le tracer et de pouvoir sensibiliser les conseillers par rapport à ces différents flux. Donc là les flux sont soit en dépenses ville donc c'est-à-dire que c'est une somme que l'on verse à la communauté urbaine d'Arras ou c'est la communauté urbaine d'Arras qui verse à Saint-Laurent-Blangy donc là au niveau des recettes on est sur le contrat de ville à hauteur de de 20 000 € donc là on s'inscrit dans la politique de la ville donc notamment au cœur de ville avec Arras mais bon ça vous avez été présenté donc dans ce cadre-là on a une subvention de 20 000 €, une taxe d'aménagement 11 500 €. En dépenses ville c'est les instructions des permis de construire par la communauté urbaine d'Arras donc la hauteur de 36 000 l'allocation de compensation donc là maintenant vous la connaissez par cœur 3 000 624, dotation de solidarité communautaire à hauteur de 513 849 € et une mise à disposition du personnel informatique donc là on a fait le choix de mutualiser dans un premier temps avec Arras et là ensuite Arras a mutualisé avec la communauté urbaine d'Arras en créant un service commun informatique auquel on a adhéré donc ça c'est notre participation à ce service informatique et je répète que pareil cela peut paraître une dépense pour une commune comme Saint-Laurent 39 000 €, il faut là encore ce matin ils expliquaient que les lycées étaient en train de payer par rapport au piratage qu'il a pu y avoir il y a quelques mois, la ville de Lille 1 500 000 pour remettre tous les serveurs à jour donc là franchement il faut vraiment faire attention. Ce n'est pas un fantasme de complotiste ou quoi que ce soit il y a vraiment un danger autour de cela et on se rend compte que de plus en plus de serveurs et de réseaux informatiques de systèmes d'information sont attaqués quel qu'il soit d'ailleurs que ce soit institutionnel ou même les entreprises privées. Donc là au niveau recette ville pour la communauté d'Arras on a 4 169 464 € et les dépenses 75 700. Au niveau des subventions donc là ce sont des travaux qui ont été réalisés en 2025 pour la plupart mais les dossiers de subvention sont lancés elles ont été instruites donc on devrait recevoir les fonds en 2026. Donc là c'est l'aire de jeu de Rosati on a fait une demande auprès de la communauté urbaine d'Arras 27 500 € vous voyez cela c'est dans le cadre des fonds de concours donc en fait quand on diminue les montants auprès des EPCI là clairement si cela devenait à se tendre c'est sur ce genre de subvention qu'on pourrait avoir des craintes. De même pour l'éclairage Jean Zay à hauteur de 16 250 €, sécurisation de l'hôtel de ville 5 000, chalets de Noël opération réalisée en 2025 donc 24 500 €, la vidéoprotection 38 500 €, l'installation de cuves de récupération des eaux de pluie au stade Cuvilly donc là on a été subventionné par l'agence de l'eau Artois-Picardie puisque c'est dans le cadre de la transition de la sobriété aussi des énergies et eau on fait de la récupération pour ensuite pouvoir la réutiliser, on a aussi une participation à hauteur de 4 200 € par CUA et ensuite ce sont les opérations

Vaudry Fontaine donc pour un montant de 112 690 € sollicité auprès de la CUA, la fondation du patrimoine 80 000 € et la préfecture du Pas-de-Calais à hauteur de 96 127. Au niveau des investissements alors il y a eu un audit qui a été réalisé dans le cadre du décret tertiaire qui nous a permis d'avoir vraiment un état des lieux très très précis de l'état de nos bâtiments en tout point de vue en termes je dirais d'usage mais aussi au niveau de tout ce qui est énergétique. Pour rappel, si on faisait tout il nous faut sortir 11 000 000 d'euros d'où l'intérêt de partir sur un plan pluriannuel d'investissement donc tout ça c'est en cours de construction sachant que l'objectif n'est pas non plus systématiquement reproduire les fonctionnalités telles quelles sont c'est-à-dire qu'il y a une réflexion aussi sur l'utilisation de notre patrimoine, sur les usages, sur les besoins, sur le finalement ce qu'il existe aujourd'hui est ce que ça répond encore au fonctionnement de demain aux besoins de demain donc tout cela je sais qu'il y a une réflexion importante qui est menée là-dessus donc le plan pluriannuel d'investissement est en train aussi de se construire par rapport à cela et il sera intégré aussi bien entendu le futur espace multiculturel. En tout état de cause là sur 2026 ce qu'on peut déjà annoncer c'est qu'il y aura donc un investissement au niveau du domaine Vaudry Fontaine à autre chose de hauteur pardon de 300 000 € donc pour la restauration des maçonneries des berges, sur l'espace multiculturel Hervin 200 000 € donc là c'est pour le concours maîtrise d'œuvre et début de mission de l'architecte, le lancement d'une étude au centre-ville et de la rue Laurent Gers à hauteur de 49 537 € donc là il y a toute la rue qui va être refaite donc il faut qu'on puisse aussi donner nos préconisations, on est forcément acteurs de ce chantier même s'il n'est pas sur notre pilotage, travaux d'économie d'énergie à l'hôtel de ville à hauteur de 400 000 €, continuité déploiement de la vidéoprotection 100 000 €, des véhicules pour les services techniques donc là on change au fur et à mesure aussi les véhicules qui commencent à devenir vieillissant et qui sont aussi voilà consommateurs d'énergie, ils sont plutôt énergivores donc on essaie aussi de faire un mixte avec de l'électrique. Pour la dette donc on est à aujourd'hui à un capital d'un 1 070 000 € donc vous voyez par rapport au graphe qui vous est proposé on a vraiment donc on a encore 315 000 0 € donc là ce sont les annuités ce qu'on rembourse en capital tous les ans donc on à 315 000 €, une diminution significative à compter de 2027 et vraiment un décrochage vous voyez en 2030 on sera à 155 000 €. Je pense quand même que pas mal de communes souhaiteraient avoir ce type d'endettement donc on est plutôt très bien situé avec une perspective quasiment désendettement complet à partir de l'année 2032. Donc sur le bilan de santé financière au niveau des parts de dépenses du personnel on est plutôt sur les mêmes niveaux que les strates équivalentes c'est-à-dire que c'est vrai que généralement on se compare avec les communes équivalentes mais il est faut préciser aussi qu'on a un niveau de service sur Saint-Laurent qui n'est pas le reflet d'une commune de 6 500 habitants, on a coutume à dire qu'il y a une manifestation tous les 3 jours quand vous voyez le nombre d'associations mais il faut pouvoir les accompagner. On a aussi des services autour de la petite enfance, les groupes scolaires voilà si on veut le rendre le service de façon intéressante et de qualité voilà cela a un coût. Donc je pense que voilà ce sont des ratios d'un point de vue purement financier, il y a sûrement comment dire un receveur qui trouverait que c'est un peu trop mais bon voilà ce qu'il faut mettre en face c'est surtout le service qui est rendu et c'est vraiment l'essentiel surtout que cela ne remet pas en cause nos équilibres budgétaires. On a un ratio de rigidité de 52,70 % donc là cela veut dire pour rappel il mesure les dépenses incompressibles par rapport aux recettes de fonctionnement, il est à 52,70 le maxi c'est 55 % donc là on est vraiment très bien situé, il est même en légère diminution par rapport à 2023 donc là on est sur les chiffres 2024. Et sur l'endettement on a un taux de ratio d'endettement à 0,42, il était à 0,51 en 2023 donc ça c'est l'encours de la dette sur les produits réels de fonctionnement et la capacité de désendettement donc là c'est si on mettait notre épargne nette uniquement sur le désendettement, il nous faudrait 2,49 ans pour se désendetter l'an dernier on était à 3,19 ans sachant que l'idéal c'est entre 3 et 6 ans donc là on est très bien situé. Là je vous évoquais la qualité de tenue des comptes donc on n'est pas sur la technique budgétaire ni financière etc là c'est le travail des services au quotidien pour faire en sorte que notre comptabilité soit sincère et certifiée tous les ans donc on a reçu le receveur municipal sur le sujet et donc il a pu nous donner quelques clés de compréhension. Donc

les indicateurs de pilotage de comptable c'est ce qui permet de mesurer la qualité de tenue des comptes donc il y a des contrôles qui sont effectués c'est-à-dire qu'il y a toute une batterie de contrôle qui sont prévus et tous les ans on tire il y a des contrôles qui sont décidés et sur cette base là il y a un sondage qui est fait sur les différents mandatements etc qu'on peut faire et là le résultat c'est 100 % de validation sur la base d'un sondage de 20 contrôles la moyenne départementale est à 87 % donc là voilà il y a aucune erreur sur cet indicateur de pilotage. Sur la qualité du mandatement donc on procède pareil toujours par sondage sur 3 555 mandats on en a pioché 474 et ça a révélé 15 erreurs donc 474 on a un taux de 3,16 % et bon généralement c'est des problématiques de pièces manquantes des choses comme ça ou un compte qui n'a pas été très bien identifié donc là on reste quand même sur des taux d'erreur très faibles. Le délai global de fond de paiement il est de 14,91 jours il était de 17,21 jours en 2023 et la moyenne est de 22 jours au niveau national et départemental. Donc cela c'est vraiment dès lors qu'on a effectué une dépense et le moment où on paye l'entreprise le prestataire, bon là clairement aujourd'hui on a une trésorerie qui nous permet d'être très réactive, des services qui sont organisés aussi de manière à pouvoir réagir de façon très rapide. Derrière enfin au-delà de payer vite c'est surtout les entreprises, ils n'ont pas d'argent qui se promènent en tout cas à Saint-Laurent donc ça permet aussi de sécuriser les trésoreries des différentes entreprises. Et au niveau des régies donc là il y a 12 régies donc il y en a en recettes et en dépenses donc on a 290 200 € en recette et 6 223 € en dépenses. Donc là régie donc cela veut dire qu'il y a quelques collaborateurs qui ont la possibilité de percevoir ou dépenser, il y a toujours potentiellement des sources d'erreur ou de fraude clairement ça peut arriver. Donc là à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, il va être mis en place ce qu'on appelle les actions de contrôle interne donc qui vont veiller à ce que tous les risques soient identifiés et d'identifier aussi comment on va y remédier les parades qu'on va mettre en place pour justement diminuer et essayer d'approcher le risque 0 par rapport à cela donc il y aura des contrôles quasi quotidien c'est-à-dire que parfois il y a des collaborateurs qui vont voilà contrôler eux-mêmes ce qu'a fait le collègue et non pas pour manque de confiance quoi que ce soit mais voilà avec une double vérification et y aura des contrôles un peu plus approfondis deux à trois fois par an pour voir s'il n'y a pas de problématique. Donc il y a 4 régies d'avance pour les fêtes manifestations et déplacements, les menus dépenses centres de loisirs et communication et on a 8 régies de recettes donc c'est essentiellement cantine scolaire, garderie, accueil de loisirs, bibliothèque, crèche, la maison du temps libre, les séjours jeunes et les pass jeunes donc là la très bonne qualité de la tenue des comptes a été soulignée par le service de la gestion comptable et le conseiller aux décideurs locaux de la DGFI. Le dernier point structurant important c'est l'inventaire c'est vrai qu'on a l'inventaire qui est un peu vieillissant, il est en cours de résolution donc là c'est quasiment établi mais bon voilà ce n'est pas structurant en soi j'en ai fini sur la partie financière. Donc après on vous a présenté les différentes activités dans chaque pôle merci Monsieur le Maire.

**M. le Maire :** Non, c'est nous qui te remercions Monsieur Capron, on ne va pas inverser les rôles. Est-ce que vous avez des questions par rapport à cette présentation de notre ami Fabrice ? Je voudrais alors j'ai eu l'occasion de le dire lors de la cérémonie des vœux du personnel certains d'entre vous étaient présents donc ont entendu mon propos d'autres ne pouvaient pas être là à ce moment-là mais je voudrais remercier en notre nom à tous Fabrice pour l'excellent travail qu'il a fait à nos côtés là depuis maintenant 12 ans parce que je rappelle que quand il a commencé sa carrière d'adjoint au Maire entre guillemets en 2014 d'abord il ne savait pas qu'il allait être adjoint au Maire et il ne savait pas qu'il allait être chargé des finances et du personnel et parce que je ne lui avais pas dit. Vous voyez il ne s'est pas trop mal débrouillé même très bien puisqu'à la fois en ce qui concerne bon là on n'a pas le focus personnel mais on a eu l'occasion de déjà de rentrer de nombreuses fois ici même dans le détail de tout le travail qui a été fait avec les collaborateurs mais aussi sur la partie finance et quoi de mieux qu'un rapport tel que celui que nous avons eu il y a quelques mois de la chambre régionale des comptes pour attester tout le boulot qui a été fait par Fabrice et par les services et c'est d'ailleurs pour ça que j'ai fait rajouter dans le document la partie qualité comptable parce que tout ça nécessite

des hommes et des femmes qui derrière font le job et quand c'est bien il faut le dire et là pour le coup à la fois les magistrats de la chambre régionale des comptes ont salué la qualité de gestion de la ville, la qualité de la prospective aussi dont nous avons fait preuve et puis notre point particulier qui est aussi le sens de la mutualisation et de la coopération c'est ce qui a en partie marqué le magistrat de la chambre régionale des comptes puisque nous avons énormément d'actions qui sont mutualisées nous coopérons beaucoup avec les communes aux alentours et ça c'est quelque chose qui leur plaît et c'est tant mieux que ça leur plaise mais on n'est pas là pour leur faire plaisir mais c'est surtout aussi une volonté politique que nous avons quand on je le rappelle prend la décision de construire une école avec la ville d'Arras plutôt que de construire chacun une école de son côté en faire une ensemble forcément on diminue le prix par 2 ça c'est clair et ça c'est aussi des choses qui ont fait la particularité de ces dernières années donc et ça c'est le travail de Fabrice des équipes donc un grand merci à toi Fabrice encore une fois oui vous pouvez l'applaudir parce qu'il le mérite. Là il va entamer une carrière de rockeur international donc c'est autre chose c'est un autre métier j'ai vu d'ailleurs dans certaines vidéos que tu avais commencé ta tournée avec ton groupe, certains d'entre vous étaient présents je les ai vus danser donc bravo j'espère que la guitare fonctionne bien OK super. Parce que c'est important de pouvoir travailler en pleine confiance, en pleine collaboration, en pleine transparence chacun a été associé les services ont été impliqués très fortement parce qu'il faut donner du sens, il faut expliquer le pourquoi on fait les choses et je pense que quand on est là au quotidien d'avoir cette capacité de pouvoir contribuer en même temps de participer à la trajectoire de la politique définie par la collectivité c'est important et c'est pour ça que les collaborateurs ont adhéré n'est-ce pas Madame la directrice générale au projet que nous portons et puis ça nous permet aussi d'avoir une ingénierie qui nous permet aussi de nous accompagner et puis de prendre des décisions en connaissance de cause. Vous avez là la partie communale et à cela faut ajouter alors c'est implicite dans le document la partie CCAS mais je rappelle aussi que le CCAS gère l'EHPAD Soleil d'Automne qui est le dernier EHPAD du Pas-de-Calais géré par une collectivité et ça c'est aussi un gros travail parce que c'est au-delà de l'aspect financier encore sur le plan financier on ne décide pas de grand-chose puisque c'est à la fois l'ARS et le Département qui font le budget ce n'est même plus nous, on nous demande simplement de voter et on n'a pas de marge de manœuvre. Encore faut-il que l'on soit en capacité d'être en accompagnement des familles des personnes qui sont accompagnées et des personnels parce que ce sont des métiers de plus en plus compliqués et vous avez entendu certainement tous les débats actuels sur le vieillissement qui nous guette tous les uns et les autres et notamment sur la nécessité de demain de prendre des décisions et d'anticiper sur ce que sera demain l'accompagnement des personnes donc les équipements comme l'EHPAD on en prévoit la création de plusieurs milliers alors quand on voit la difficulté qu'on a en faire déjà fonctionné un on se dit que plusieurs milliers ça ne va pas encore être simple. Mais de toute façon, il faut s'y résoudre moi toutes les semaines je suis sollicité par des familles qui me demandent la possibilité de faire rentrer leurs parents en EHPAD et notamment pour des problématiques maintenant de santé qui sont de plus en plus compliquées. Donc tout ça il faut aussi l'avoir à l'esprit, il faut avoir aussi à l'esprit l'accompagnement à travers le CCAS de l'action solidaire de la ville puisque je rappelle parce qu'on en a encore discuté récemment je ne sais plus avec qui on avait eu cet échange mais 17 % de la population de Saint-Laurent-Blangy vivant en dessous du seuil de pauvreté. Il ne faut pas l'oublier ça ne se voit pas physiquement mais ces gens-là sont présents n'est-ce pas Marc, je dis Marc parce que Marc est un éminent bénévole de la Maison de la Solidarité et lui c'est son quotidien par rapport à ça et ça c'est aussi voilà une de nos responsabilités. La question de l'éducation qui est la priorité des priorités de nos mandats successifs et on sait encore aujourd'hui qu'il y a du travail à faire de ce point de vue-là et notamment c'est pour ça que vous avez dans le document une ligne qui évoque la question de la parentalité parce que c'est un vrai sujet que nous sommes confrontés pour lequel il va falloir qu'on se dote d'outils et pas simplement des outils chatgpt des vrais outils humains parce que c'est de l'humain pour pouvoir faire de l'accompagnement et puis la richesse de la vie culturelle associative qui n'est plus à démontrer mais qui nécessite un accompagnement et moi je vous remercie d'avoir accepté pendant la période du COVID de continuer

d'accompagner les associations même s'il ne se passait rien parce que la reprise a été d'autant plus facile pour elles et a permis aux habitants de retrouver une vie normale et très vite puisque les associations n'avaient pas été handicapées de ce point de vue-là. Puis après la trajectoire tu l'as rappelée toute la trajectoire énergétique, environnementale, de sobriété tout ça c'est un travail de long terme qui fait que chacun dans la collectivité se sent concerné par ces questions-là et aujourd'hui l'ensemble des collaborateurs sont aussi acteurs et moteurs par rapport à ces sujets-là donc c'est très bien ça veut dire qu'on est vraiment dans une phase voilà on peut avoir des ambitions sur le sujet. Donc Fabrice merci pour tout cela, je sais que tu as ta modestie voilà qui en prend un coup, je sais mais il faut le dire et je ne peux pas décevoir ne pas aujourd'hui faire reconnaître parce que quand je l'ai dit à la cérémonie des vœux du personnel, il n'y avait pas le compte rendu du conseil municipal qui va rester dans la postérité et que là il y a le compte rendu du conseil municipal et donc ce que je dis restera dans la postérité donc ton nom est désormais lié à la bonne santé financière de la ville de Saint-Laurent-Blangy à jamais. Très bien là-dessus est-ce que vous avez autre chose à ajouter ? Ecoutez, je vous en remercie. »

### 1-2 Admission en non-valeur créances inférieures à 100 euros.

**M. le Maire :** « Puisqu'on vient d'évoquer des orientations budgétaires à hauteur de 10 000 000 d'euros, on va commencer par une première délibération à moins de 100 €, ce sont les créances à peu moins de 100 euros, on remet les pieds sur terre Monsieur Capron.

**M. Fabrice Capron :** Mais ce sont des créances donc voilà c'est l'admission en non-valeur donc c'est-à-dire que toutes les procédures ont été mises en œuvre mais les personnes sont insolvable donc irrécouvrables donc là on est sur la partie inférieure à 100 € donc pour un montant total de 550,45 €, vous avez le détail en annexe. C'est essentiellement sur les crèches et les cantines.

**M. le Maire :** OK. Ça va ? Pas de question ? Pas d'observation ? Pas d'avis contraire ? Je vous en remercie. Adopté à l'unanimité des votants. »

### 1.3 Admission en non-valeur créances supérieures à 100 euros.

**M. le Maire :** « Point suivant.

**M. Fabrice Capron :** Donc là on est sur les admissions de valeur mais pour les clients supérieurs à 100 € donc là on est sur un montant de 1 048, 97 et ça fait notamment suite à un décès.

**M. le Maire :** OK. Pas de question ? Pas d'observation ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

### 1.4 Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des Télécoms dénommée « CANUT ».

**M. le Maire :** Point suivant centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommés CANUT.

**M. Fabrice Capron :** Oui, alors donc là on vous propose d'adhérer à la centrale d'achat donc c'est une centrale d'achat qui sera spécialisée dans l'acquisition de tout ce qui est informatique Télécom et tout ce qui attire au numérique donc c'est une centrale d'achat au numérique et des télécoms donc ça va nous permettre d'accueillir du matériel informatique à coût moindre et aussi de pouvoir bénéficier de spécialisation c'est-à-dire qu'aujourd'hui, je vous ai expliqué en préalable c'est que les serveurs etc

sont de plus en plus soumis à des attaques des virus etc, il est évident qu'il faut un minimum s'y connaître pour mettre le bon matériel au bon endroit. Donc là, ils vont aussi avoir ce rôle de conseil et de spécialisation donc ça va nous permettre comme toute centrale d'achat public de pouvoir bénéficier de matériel à moindre coût et de matériel de qualité. Donc cela ne nous coûte rien c'est-à-dire que si on participe au marché on n'est pas dans l'obligation, on adhère mais on n'est pas obligé si on n'a pas de besoin on ne fera pas de marché par contre la rémunération enfin le paiement se fera la rémunération de cette centrale d'achat s'effectuera lors des premiers accords qu'on pourra passer enfin les premiers appels d'offres qu'on passera donc comme vous voyez vous avez les différents tarifs qui seront mis en œuvre. Donc on vous propose d'adhérer à la centrale d'achat numérique et des télécoms.

**M. le Maire :** C'est une sorte d'Ugap numérique c'est ça ? Oui Monsieur Steux.

**M. Alain Steux :** Je n'ai pas bien vu dans les documents c'est quel statut ? C'est une société SA ?

**M. le Maire :** On va regarder puis on va vous apporter la réponse.

**M. Alain Steux :** En général, c'est une société anonyme.

**M. le Maire :** Je ne sais pas. On vous dira cela Monsieur Steux. C'est une association déclarée, c'est rapide la réponse. Tout à l'heure Fabrice évoquait le coût de la participation en termes informatiques dans le cadre du service qui est rendu par la communauté urbaine, vous avez bien compris qu'aujourd'hui, il n'y a plus de service informatique à la ville de Saint-Laurent c'est la communauté urbaine qui gère l'ensemble des équipements de la ville donc ça veut dire que pour le coût d'une personne on en a 40 qui interviennent auprès des services en fonction du sujet et tu évoquais tout à l'heure les questions de cyber alors il y a plusieurs sujets sur lesquels travaillent la communauté. Sur la question de la cybersécurité récemment la ville de Lens a été attaquée, la communauté d'agglomération d'Hénin Carvin, la communauté d'agglomération de Lens Liévin, vous ne voyez personne n'est à l'abri. On a eu je pense aussi plusieurs attaques qui ont été identifiées mais en fait des attaques il y en a des milliers par jour, c'est clair alors après certaines sont stoppées d'autres pas là en l'occurrence, je crois que sur la CAHC c'était un virus qui dormait depuis plusieurs mois enfin ils avaient installé un virus qui était là depuis 7/8 mois qui dormait tranquillement et ils l'ont identifié avant qu'ils se réveille. Cela étant sur la question de la mise à niveau ce sont des sommes de l'ordre d'un 1 000 000 d'euros d'investissement que pour se mettre à niveau je ne sais pas si vous vous rendez compte, c'est considérable et c'est que le début. Moi je dis puisque en tant que Vice-Président chargé du numérique à la communauté, il m'appartient de sensibiliser les collègues élus aujourd'hui où aussi aujourd'hui si on prévoit des choses sur le budget pour le cimetière parce que c'est notre compétence, pour les écoles parce que c'est notre compétence, si vous ne prévoyez rien pour le numérique vous êtes cuits c'est clair, c'est pareil il ne faut pas dire je ne sais pas comment ça marche il n'y a plus le choix, il faut s'intéresser de la même manière qu'il y a des projections qui sont faites aujourd'hui en termes d'utilisation de l'IA parce qu'il y a le comité de pilotage, j'ai présidé récemment à la communauté urbaine et qui va se poser cette question et notamment de l'utilisation de l'IA dans les collectivités bien sûr en termes d'outils auquel on n'aura pas le choix non plus notamment sur des logiciels métiers des choses comme ça puisque ça existe déjà et pour faire en sorte que ça soit sécurisée il faut qu'on organise sinon chacun fait ce qu'il veut et à partir de ce moment-là c'est là qu'il commence à y avoir des failles à des sujets. Voilà ça va pour tout le monde OK ? Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

**2-1 Val de Scarpe 2 – Rue des Rosati (prolongée). Déclassement du domaine public routier de deux parcelles communales incluses dans l'emprise nécessaire au projet immobilier de la société LIDL.**

**2-2- Val de Scarpe 2 – Rue des Rosati (prolongée). Cession de terrains communaux à la société LIDL.**

**M. le Maire :** On change le secteur et on arrive sur le Val de Scarpe 2 et là c'est Nicolas.

**M. Nicolas Kusmierek :** Nous avons aujourd'hui 2 délibérations concernant ce sujet pour ces délibérations vous avez l'ensemble des documents qui vous ont été fournis ainsi que les plans attenants. Aujourd'hui cela concerne essentiellement que les parcelles communales qui sont représentées en jaune sur les plans donc cela veut dire que sur l'emprise totale du projet Lidl c'est très très limité. En résumé, la délibération qui vous est proposée vise à constater la désaffectation qui prononçait le déclassement des 2 parcelles communales qui sont situées sur la rue des Rosati prolongée qui a été fermée pendant un certain temps et cela représente une superficie de 387 m<sup>2</sup>. Donc cette démarche s'inscrit dans le cadre du projet de transfert du magasin Lidl vers l'ancien site de loisirs Funny Parc. Une enquête publique s'est tenue entre novembre et décembre 2025 et s'est conclue par un avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur. Les terrains concernés ne sont aujourd'hui plus affectés à l'usage public. L'opération présente un intérêt général notamment de matière de dynamisation économique du Val de Scarpe 2 et ne remet pas en cause la desserte des riverains, la circulation a été réorganisée en double sens sur la rue de la Géôle avec une aire de retournement sachant que les derniers riverains sont sur le point de partir. D'ailleurs, rue de la Géôle qui sera renommée rue des Rosati après l'ouverture du magasin. Donc ce qu'on vous propose aujourd'hui c'est de prononcer le déclassement de ces parcelles, de les intégrer au domaine privé communal et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération. Donc j'ajoute aussi que ce projet est l'aboutissement d'une dizaine d'années de travail autour de ce projet Lidl qui nous a mobilisés sur pas mal de réunions ainsi que les partenaires que sont la communauté urbaine notamment et puis bien sûr Lidl donc l'opportunité, je vous le rappelle c'est sur le site actuel est né du fait du déménagement du site de Funny Parc qui souhaitait se développer et qui n'était pas possible sur place mais il fallait absolument qu'il aille sur un autre site donc ça a permis au groupe de Lidl d'avoir un contact avec eux pour trouver enfin un point de chute définitif pour ce projet. Comme vous avez pu le constater les travaux sont démarrés on a une ouverture prévue dans un an si tout va bien le 5 février 2027. Rappelez-vous aussi qu'il s'agit d'un projet de magasin dit métropolitain donc avec un parking couvert en rez-de-chaussée sur la rue des Rosati avec un magasin à l'étage et côté avenue des droits de l'homme on sera en rez-de-chaussée sachant que l'entrée sera traversante. Ce projet se réalise aussi sur un site contraint dans une logique de reconquête urbaine et qu'une compensation écologique est prévue sur le parc d'Immercourt dont les travaux commenceront en septembre octobre prochains.

**M. le Maire :** OK. Bon ça y est c'est parti enfin ça sera certainement le dernier métropolitain que je pense que les Allemands ne veulent plus en faire de ce modèle là et puis il y aura aussi une plantation qui sera réalisée dans le cadre du projet sur un autre site en compensation qui sera sur le parc d'Immercourt où on est sur quelle surface là ?

**M. Nicolas Kusmierek :** 2500 m<sup>2</sup>.

**M. le Maire :** 2500 m<sup>2</sup> de plantations qui seront réalisées en plus de celles qu'on a déjà faites sur le secteur. Cela va être assez conséquent. OK. Des questions ? Pas d'observation ? Très bien donc on est

ok pour la 2-1 et la 2 2 ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

**2-3 Cession d'un terrain communal situé rue de l'Authie à Saint-Laurent-Blangy. Substitution de l'acquéreur Société SCI 2S en lieu et place de Monsieur Meneghetti Vincent.**

**M. le Maire :** « sur 2-3 là on est passé de 380 m<sup>2</sup> à 33 m<sup>2</sup>, petite semaine Monsieur Kusmierek.

**M. Nicolas Kusmierek :** C'est une régularisation comme vous le savez la nouvelle résidence à plus de 50 ans et on est sur une régularisation de ce bout de parcelle que Monsieur Meneghetti souhaitait racheter. Donc en fait là cette délibération nous l'avions déjà prise en octobre dernier mais là en fait on est sur une substitution c'est-à-dire que c'est sa SCI qui va faire le rachat de cette parcelle.

**M. le Maire :** Est-ce que vous êtes d'accord pour que j'accepte les 330 € ? Ecoutez je vous remercie. Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? On les prend. Adopté à l'unanimité. »

**2-4 Emplacements commerciaux saison estivale.**

**M. le Maire :** « 2- 4 emplacements commerciaux saison estivale. Donc cela c'est pour le parc Jean-Pierre Deleury.

**M. Nicolas Kusmierek :** C'est bien cela. Donc là on prévoit une petite augmentation de 2 % et donc vous avez les tarifs qui sont indiqués dans la délibération pour pouvoir accueillir les commerçants qui le souhaitent sur le parc Jean-Pierre Deleury pendant la saison estivale pour l'instant on a un commerçant permanent sur toute la saison.

**M. le Maire :** OK. Ça va ? Pas d'avis contraire ? Pas d'observation ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

**3-1 Avenant tarifaire au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG62 pour l'année 2026.**

**M. le Maire :** « On revient sur les questions de personne. Vous avez évoqué tout à l'heure Monsieur Capron les assurances statutaires.

**M. Fabrice Capron :** Donc là on est sur les assurances statutaires donc c'est l'adhésion au contrat groupé géré par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais. Donc là c'est un avenant, je vous parlais de sinistralité mais il y en a aussi dans ce domaine donc ça veut dire que finalement le taux de rapport de prestation et de participation enfin de compensation de la part du centre de gestion est défavorable. Donc ils ont revu mais ce n'est pas défavorable que pour Saint-Laurent là c'est vraiment au niveau du département mais tout le monde passe à la caisse. Donc là, il y a une augmentation qui n'est pas neutre justement pour l'assurance statutaire, on était à 8,31 % sur la période précédente donc là on passe à 9,42 %. Donc c'est ce qui permet lorsqu'un collaborateur est en maladie il y a un maintien de salaire et ensuite c'est le centre de gestion qui nous rembourse mais voilà il y a une participation pour pouvoir le faire il y a un taux de cotisation donc c'est en fonction de la masse salariale. Voilà donc là c'est reconduit jusqu'au 31 décembre 2027 en espérant qu'il n'y ait pas encore une augmentation importante de la sinistralité.

**M. le Maire :** Oui, Madame Nowak.

**Mme Sandrine Nowak :** Merci, il est mentionné un suivi du cabinet d'audit, ça veut dire que c'était

important en fait un audit qui avait été commandé un constat pour établir un diagnostic, c'est juste pourquoi c'est mentionné ?

**M. le Maire :** C'est le centre de gestion qui a les données que l'on peut solliciter.

**Mme Sandrine Nowak :** Pour cette étude spécifique.

**M. le Maire :** Nous il n'y a pas d'audit qui a été fait chez nous. C'est avec le centre de gestion. OK. Quoi d'autre ? Cela va ? On n'a pas le choix. Oui, Monsieur Chassagne.

**M. Lucas Chassagne :** Juste une question Monsieur le Maire, en fait il y a le choix là-dessus ou il n'y a pas d'alternative en fait sur cela ?

**M. le Maire :** Monsieur Capron.

**M. Lucas Chassagne :** Monsieur Capron, il n'y a pas d'alternative non mais c'est vrai enfin bon, je veux dire on ne peut pas ne pas avoir de couverture pour nos collaborateurs. Mais cela dit alors ça a un coût et malheureusement à un moment donné soit ça coûte plus cher ou soit la prestation diminue mais enfin tout comme les assurances tout à l'heure par rapport à l'assurance des biens, le sujet va être majeur et Monsieur le Maire évoquait le vieillissement de la population ça veut dire qu'on a aussi dans les collectivités aussi des métiers qui peuvent être considérés comme pénibles, les gens ayant là l'âge vieillissant enfin ce sont des vrais sujets. Oui on n'a pas le choix.

**M. le Maire :** C'est-à-dire qu'aujourd'hui le centre de gestion de plus en plus est sollicité par les adhérents du centre de gestion c'est-à-dire les collectivités pour trouver et apporter des solutions aux problématiques des collectivités quand il y a un manque sur ces questions-là. Ce n'était peut-être pas une philosophie encore il y a 20 ans mais aujourd'hui il n'y a plus de choix, il faut bien que quelqu'un apporte la solution comme l'obligation elle est réglementaire de toute façon, il faudra trouver une réponse à apporter aux agents. Donc c'est aussi la mission du centre de gestion de pouvoir nous aider de ce point de vue-là comme le CNFPT a pour mission de faire la formation. Oui, allez-y Monsieur Chassagne.

**M. Lucas Chassagne :** Pour bien comprendre ce n'est pas l'équivalent de la mutuelle, c'est plutôt l'équivalent de la CPAM en équivalence. Cela vient payer ce n'est pas juste le delta qui manque c'est cela ?

**M. le Maire :** Madame la Directrice va vous répondre.

**Mme Perrine Lerat :** L'assurance statutaire vise à couvrir les remboursements, les risques des absences des agents pour la collectivité en fait c'est notre assurance à nous effectivement on pourrait s'auto-assurer avec le risque que ça représente sur les longues maladies et surtout le risque que ça pourrait représenter en cas de décès d'un agent sur son temps de travail. Donc aujourd'hui effectivement une hausse qui n'est pas négligeable mais qui fait que le risque que l'on encourt à s'auto-assurer resterait encore trop grand par rapport au fait de s'assurer au remboursement qu'on touche aussi, il y a certaines garanties qui ne sont pas prises ou certaines garanties on prend des franchises par exemple les 15 jours pour les accidents de travail ou les 30 jours en maladie ordinaire mais parce que sinon les taux seraient trop importants et les arrêts ne sont pas assez longs pour que ce soit intéressant d'être remboursé, vous voyez ce que je veux dire. C'est toujours un équilibre entre les garanties qui sont choisies et puis les couvertures et les risques mais cela nous couvre en cas aussi si malheureusement ça devait arriver un grave accident sur un agent sur son travail.

**M. Lucas Chassagne :** C'est-à-dire que c'est la collectivité qui payerait directement.

**Mme Perrine Lerat :** C'est cela en fait c'est ce type de risque qui est couvert aussi par l'assurance statutaire en fait le capital qui pourrait être versé.

**M. Lucas Chassagne :** C'est vrai que des taux de 9 % c'est élevé, la masse salariale c'est quoi ?

**Mme Perrine Lerat :** C'est élevé mais effectivement si on s'auto-assure il y a quand même un taux qui est assez important pour la collectivité je ne dis pas que dans 15 ou dans 20 ans on ne sera pas obligé de s'assurer mais si les taux viennent tellement importants que le risque sera moins important que les taux mais aujourd'hui ce n'est pas encore le cas.

**M. Lucas Chassagne :** On parle de 130 000 € à peu près de la dépense annuelle sur 2026.

**Mme Perrine Lerat :** Sur l'assurance statutaire on est aux alentours de on a pris 30 000 € avec l'avenant.

**M. le Maire :** De toute façon au prorata qu'on le veuille ou pas, il faut qu'on se dote d'outils pour nous accompagner. OK. Très bien. Pas d'observation ? Pas d'avis contraire ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité. »

### 3-2 Création de postes.

**M. le Maire :** « La suivante la 3 2.

**M. Fabrice Capron :** Donc là c'est une évolution de modification du tableau les emplois pour adapter aux besoins de la collectivité. Donc proposition de création d'un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants à temps complet et création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet.

**M. le Maire :** Très bien alors nous voici arrivés au bout de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité. Je voudrais simplement vous donner 2 ou 3 informations parce que c'est une année particulière d'anniversaire outre nos anniversaires respectifs, je voudrais quand même rappeler que c'est cette année auront lieu les 10 ans du réseau M, le temps passe vite et 25 ans de la médiathèque, le temps passe vite et 30 ans des Folies, le temps passe très vite, 50 ans du TTI, les 40 ans de l'AAS et les 60 ans de l'ASL. Je pense que c'est déjà pas mal, ça va être une belle année-là, je pense comme quoi vous voyez là la richesse de la vie associative, elle dénote de 2 choses d'abord que c'est très riche et puis que ça dure bien et puis des années, moi je souhaite que ça puisse durer encore très longtemps c'est ce que j'ai rappelé cette semaine aux membres des associations sportives que j'ai eus l'occasion de rencontrer. Dernier point, Fabrice m'a fait savoir qu'il était prêt à dédicacer le dernier document de ROB, si vous lui amenez pour que vous ayez un souvenir. Vous pouvez passer le voir et il vous mettra une petite dédicace personnelle. Oui, Monsieur Chassagne vous avez un point ou c'est une question diverse et variée ?

**M. Lucas Chassagne :** Question diverse, merci c'est plus une remarque qu'une question et une forme de suggestion. Alors je ne l'ai pas dit tout à l'heure au moment du DOB mais je voulais vraiment féliciter pour la qualité du document qui s'est je trouve en plus amélioré d'année en année, il est extrêmement clair et en plus d'avoir la perspective, je pense qu'il y a un travail des services communs pour faire le bilan de l'année plus la perspective 2026, c'est vraiment très appréciable donc voilà merci pour cela. Une suggestion là-dessus c'était peut-être de montrer aussi une perspective des sous budgets ce que j'explique là-dedans, il y a un budget qui est dédié à la sécurité, on en a parlé qui est croissant

la sécurité du bâtiment, la sécurité informatique etc et de montrer peut être le coût que cela représente et que cela va représenter la prochaine année, il y a un budget qui est dédié à la petite enfance de manière globale qui est un peu disséminé dans plein de sous pôles différents, il y a un budget qui est dédié à la transition écologique qui pareil est disséminé un peu à droite à gauche et à mon avis cela serait intéressant de les exposer pour montrer aussi l'orientation et là finalement c'est une forme de trajectoire plus politique qu'uniquement une lecture budgétaire et qui pour le coup serait aussi plus communicable auprès de la population, je pense que cela serait assez apprécié.

**M. le Maire :** Très bien merci, c'est une bonne proposition Lucas et dans la dédicace que Fabrice va te faire il notera tout cela, c'est intéressant ce que tu dis effectivement ça nous permettrait d'avoir une vision à 360. Ça marche oui Fabienne.

**Mme Fabienne Camus :** Je voulais vous dire à tous que je vais quitter la ville de Saint-Laurent. J'ai été ravi de faire cette aventure-là. Vous serez les bienvenus chez moi.

**M. le Maire :** Très bien, on va organiser cela alors merci Fabienne on t'embrasse très fort, bonne soirée. »

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h35.

Le Maire,  
Nicolas DESFACHELLE

Le Secrétaire,  
Philippe MERCIER

